

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET, Gérard FESSELET, Frederic ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Jean-Claude TOURNIER, Frederic ROUSSE à Cedric PERRIN.

**Assistaient à la séance :**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 avril	Jeudi 10 avril	En exercice	41
		Présents	39
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Anissa BRIKH est désignée.

**2014-03-10 désignation des représentants de la Communauté de Communes du Sud Territoire au CASDIS**

*Rapporteur : Christian RAYOT*



Organismes extérieurs	Domaines de compétences	Représentants de la CCST
<b>CASDIS</b> (Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours)	Le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.	1 titulaire  1 suppléant

Le représentant de la CCST rendra compte des débats et décisions prises au sein du CASDIS au minimum deux fois par an au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :**

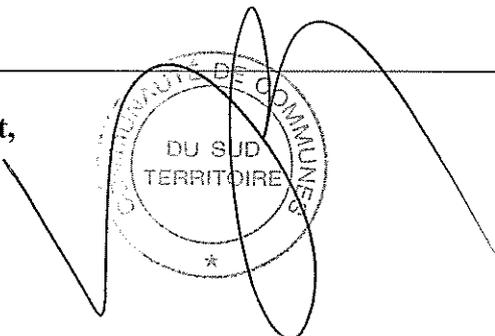
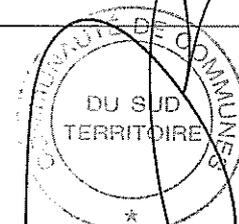
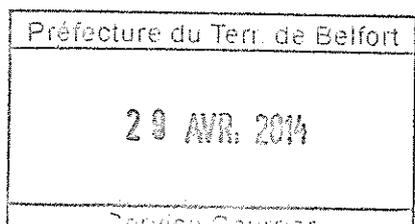
- **Désigne ses représentants au sein du CASDIS :**

- 1 titulaire :

- **Monique DINET**

- 1 suppléant :

- **Claude BRUCKERT**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b></p>  
<p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 AVR. 2014</b> <b>Et publication ou notification le 29 AVR. 2014</b></p>	
<p>Le Président,</p> 